Gazette du Palais • LA LOI • LE QUOTIDIEN JURIDIQUE

407e année - 11 juillet 2018 - nº 138 - 1,60 €

ACTUALITÉ

Page 4

■ La semaine fiscale Frédérique Perrotin DGFiP: le bilan post fusion de la Cour des comptes

DOSSIER

■ Procédure civile

VADE-MECUM DU CONTENTIEUX JUDICIAIRE

Page 7

Ozan Akyurek
et Marie-Laure Cartier-Marraud
La consécration du principe
de loyauté procédurale,
une nouvelle proposition émise
dans le rapport sur l'amélioration
et la simplification de la procédure
civile

Page 11

Ozan Akyurek et Claire Habibi Les chantiers de la justice, une impulsion nouvelle aux modes alternatifs de règlement des différends

Page 15

Ozan Akyurek et Romain David **Le procès civil à l'épreuve du numérique**

Page 19

Ozan Akyurek et Cyril Philibert La création de chambres commerciales internationales, outil du renforcement de la place de Paris

Page 2

Ozan Akyurek et Clémence de Perthuis Third party funding: changement du paysage judiciaire

CULTURE

Page 25

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny Louis XIV réorganise la table ACTUALITÉ

La semaine fiscale

DGFiP: le bilan post fusion de la Cour des comptes 13782

Frédérique PERROTIN

Dix ans après la création de la DGFiP, les magistrats de la Cour des comptes dressent un bilan contrasté de cette réforme, tant en matière de qualité de service que d'efficience. Alors que s'ouvre un nouveau chapitre de la réforme de l'État, la Cour formule un ensemble de recommandations afin d'améliorer le service rendu et de réduire les coûts. Accueil téléphonique insuffisant, matériel téléphonique inadapté, maillage du territoire incohérent : autant de pistes d'amélioration identifiées.

« Une transformation à accélérer », le sous-titre choisi pour le rapport de 143 pages rédigé par la la Cour des comptes pour dresser le bilan dix ans après la création en 2008 de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) donne le ton. « Les réformes initiées par la DGFiP depuis la fusion, apparaissent modestes tant au regard du potentiel de la modernisation que des exemples étrangers », concluent les magistrats de la Cour des comptes appelant de leur vœux une accélération des progrès déjà initiés. Ce constat rend indispensable une véritable transformation de la DGFiP, en définissant une stratégie de changement et en levant les principaux facteurs qui freinent, voire bloquent, sa mise en œuvre.

■ La fusion, une réforme sans rupture

La création de la DGFiP, par fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique, a constitué une des réformes emblématiques de la révision générale des politiques publiques. Deux objectifs ont motivé la création de la DGFiP, emblématique de la révision générale des politiques publiques lancée lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy : l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, qu'ils soient contribuables ou collectivités territoriales, et la réalisation de gains de productivité, gages de moindres coûts de fonctionnement pour ľÉtat.

Suite en p. 3

Edition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com



annonces@petites-affiches.com Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél. : 01 42 61 56 14 gazettedupalais.com



annonceslegales@gazette-du-palais.com 12, place Dauphine - 75001 Paris Tél. : 01 44 32 01 50 le-quotidien-juridique.com



annonces@le-quotidien-juridique.com 12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris Tél. : 01 49 49 06 49 laloi.com



Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris Tél. : 01 42 34 52 34